

5^e classement des communes

Jura bernois

Analyse et évaluation des facteurs de
qualité économiques des communes
Mise à jour 2016



Sommaire

4	Introduction
6	Procès-verbaux (fiches des communes)
11	Aperçu des résultats
14	Commentaire
18	Appendice I: commentaires de l'évaluation
22	Appendice II: émoluments
25	Appendice III: graphiques de l'évaluation
26	Impressum

Introduction

Idée

Objectifs du classement

En 1998, l'Union du Commerce et de l'Industrie du Canton de Berne (UCI) a lancé l'idée d'analyser et d'évaluer les facteurs de qualité des communes bernoises et d'établir un classement correspondant. Les communes contribuent elles-mêmes beaucoup à leur environnement économique et disposent ainsi de leurs propres «atouts» face à la concurrence. De notre point de vue, elles n'en avaient toutefois pas assez conscience. Par conséquent, le classement avait pour but de leur mettre à disposition un instrument d'aide pour optimiser leurs facteurs de qualité économiques.

Avec ce projet, l'UCI poursuit trois objectifs:

- Le rapport entend fournir aux communes une vision comparative de leurs points forts et de leurs points faibles avec les autres communes.
- Les acteurs intéressés, que ce soit des entreprises, des cadres, des promoteurs économiques ou encore des conseillers, doivent y trouver des informations et des tuyaux utiles.
- Cette première suisse doit procurer une attention particulière au canton de Berne en tant que site d'implantation économique compétitif.

Sur quoi porte l'évaluation ?

Pour établir ce classement, l'UCI a opté pour une méthode transparente et pragmatique incluant également la collaboration des communes elles-mêmes à travers des entretiens.

Cinq points de vue de l'appréciation des sites d'implantation sur le plan des entreprises ont déterminé la base des critères et du questionnaire:

- Impôts et taxes
- Transports et parage
- Construction, règlements, surfaces
- Facteurs d'appréciation subjectifs
- Environnement et qualité de vie (depuis 2007)

Pour obtenir une évaluation différenciée, les cinq thèmes ont été subdivisés chacun en 4 parties, ce qui représente un total de 20 questions et 48 questions partielles. Exception faite des questions partielles 1.1 et 1.2, il a été renoncé à une pondération des divers points. Cela peut certes paraître un peu simpliste à première vue, mais la méthode convainc par sa transparence. Les facteurs non pondérés permettent aux intéressés de fixer leurs propres points forts, ce qui n'est pas possible pour les évaluations «pondérées». Pour tout renseignement détaillé sur la nature et le mode d'évaluation, se reporter aux appendices.

Ce qui n'est pas saisi

otre analyse porte exclusivement sur les aspects propres aux communes. Des aspects spécifiques au canton tels que la fiscalité, les systèmes de formation, la législation sur les constructions, etc. ne sont pas pris en compte.

Dès le départ, il était clair que l'évaluation ne pouvait pas porter sur l'ensemble des quelque 360 communes bernoises. Nous avons limité cette évaluation aux communes de plus de

2000 habitants offrant environ 300 places de travail dans les secteurs secondaire et tertiaire, ce qui a conduit en 1999 à prendre en compte 129 communes (32,7%), 81,0% de la population et 92,3% des places de travail.

Histoire

Le premier classement 1998/1999 et les mises à jour effectuées jusqu'ici

129 entretiens personnels avec des représentants et représentantes des communes ont permis de donner de la substance au classement et de créer des relations. Au fil du temps, ces entretiens sont même devenus un élément-clé du classement. La publication des cinq rapports partiels a suscité rapidement un intérêt croissant auprès des représentants et représentantes des communes et des médias, ce qui a conduit aussi à plus de 20 remaniements et nouveaux entretiens qui ont rendu encore plus transparentes les coulisses des évaluations. Les contacts établis ont prouvé que les communes avaient été grandement sensibilisées. Des résultats probants sont constatés au plan de la politique économique et d'implantation: à nombre d'endroits, on a ainsi pu observer et même accompagner la concrétisation de principes directeurs, d'efforts en matière de marketing ainsi que des débats sur les quotités d'impôts.

En raison aussi de la demande exprimée par diverses communes, l'UCI a pu peaufiner cet instrument et présenter des mises à jour tous les quatre ans, ce qui correspond, d'une part, aux législatures des communes et, d'autre part, à la vitesse de développement des facteurs à analyser.

Le vif écho suscité par les présentations des rapports auprès des représentants et représentantes des communes et des médias a confirmé de manière impressionnante que notre classement occupe depuis lors une place fixe dans la politique bernoise en matière de site d'implantation. En 2016, nous sommes ainsi en mesure de présenter déjà le 5^e classement des communes.

Le nouveau groupe de facteurs «Environnement et qualité de vie»

Durant la réalisation des deux premiers classements, des voix se sont régulièrement élevées en faveur de la prise en compte d'aspects autres que purement économiques tels que qualité de vie, valeur de l'habitat, atouts du paysage, etc.

Dans la perspective de la troisième réalisation du classement (mise à jour 2007), les responsables du projet à l'UCI ont décidé d'introduire aussi ces aspects dans le classement. Pour cela, ils ont créé un nouveau groupe de critères «Cadre environnant et qualité de vie» avec les contenus suivants:

- Cadre environnant et environnement
- École et formation
- Famille et jeunesse
- Logement

Lors de l'évaluation de ces critères, nous nous orientons sur la façon de voir les choses d'un cadre d'entreprise à la recherche

d'un logement pour sa famille à proximité de son lieu de travail. Cette manière de procéder a permis de peaufiner les quatre aspects de manière ciblée et de préparer leur évaluation. Le nouveau groupe de critères d'évaluation apporte certes son lot de travail, mais fournit aux communes des impulsions, des possibilités de comparaison et des informations intéressantes.

Après avoir établi deux listes de classement global séparées lors des deux premières réalisations du classement des communes (mises à jour 2007 et 2011, soit une version « classique » avec les anciens groupes de critères 1 à 4, et une version « élargie » avec les groupes 1 à 5, le présent classement ne comprend plus une telle subdivision. Il va de soi que l'évolution des points obtenus par les diverses communes au sein des différents groupes de critères ressort toujours du rapport.

Réalisation 2015

Le déroulement éprouvé du projet dans le temps a été conservé également lors de la 5e réalisation du classement des communes (mise à jour 2015), mais les résultats des deux régions « Agglomération bernoise » et « Bienne-Seeland » sont publiés dans deux rapports séparés.

L'échéancier de la réalisation actuelle du projet se présente donc comme suit:

- Agglomération bernoise
Réalisation des entretiens: avril – juin 2014
Publication du rapport: février 2015
- Bienne-Seeland
Réalisation des entretiens: août – octobre 2014
Publication du rapport: mars 2015
- Emmental-Haute Argovie
Réalisation des entretiens: avril – juin 2015
Publication du rapport: novembre 2015
- Oberland bernois
Réalisation des entretiens: mai – juillet 2015
Publication du rapport: décembre 2015
- Jura bernois
Réalisation des entretiens: février 2016
Publication du rapport: mai 2016

Coopérations

Partenariat avec BDO S.A.

Après avoir lancé un appel d'offres en 2010 en vue d'un partenariat pour la réalisation du projet, nous avons trouvé avec la société BDO S.A. un partenaire de projet idéalement approprié. En effet, les responsables de cette société sont au bénéfice d'une grande expérience dans la réalisation de tels classements et ont même participé au 4e classement (mise à jour 2011).

Cela permet également de garantir la comparabilité des résultats avec les anciens classements ainsi que la continuité dans les déroulements. Nous remercions ici la société BDO S.A. pour sa précieuse coopération.

Sponsors

Établir un classement de la qualité économique des sites avec un si grand nombre de communes représente une tâche complexe et onéreuse. Nous avons donc recherché des sponsors. Pour la présente édition également, nous avons pu trouver comme suit des partenaires compétents:

BDO S.A., sponsor principal
Comunitas, sponsor principal
BKW Energie S.A., sponsor principal

Nous tenons une nouvelle fois à exprimer nos plus vifs remerciements aux sponsors pour le précieux soutien apporté à ce projet.

Corgémont

Administration communale Grand-Rue 15 26046 Corgémont 021-489 17 38	Population Places de travail Equivalents à temps complet Nombre d'entreprises	1450 579 485 98
--	--	--------------------------

1. Impôts et taxes		
Taxe immobilière	1.30	5
Taxes	1.30	2
Eau potable	492.00	
Eaux usées	616.00	2
Ordures	2454.75	
Sickgebühr	395.00	
Electricité	951.75	
Prélèvement de plus-values	3.0	9.0
Importance	3.0	10
Utilisation	3.0	19

2. Transports et parage

Transports individuels (TI) - Distance jusqu'à la ville la plus proche	16.1	7
accès	3.2	19.3
Points TP	104.5	6
Degré de desserte de la commune	27.5	
Transports publics (TP) - Degré de desserte de la commune	27	
Transports publics (TP) - Durée du trajet T1 à la gare (C) la plus proche	59.0	1
longues distances	3.0	9.0
Parage	3.0	10
Nombre de places de Parc	3.0	24
Pratique des amendes	3.0	
Endroits de parage à la gare	3.0	

3. Constructions, règlements, surfaces

Definition des zones et surfaces	3.0	6.0
Prescriptions	3.0	10
Règlementations des constructions	3.0	5.0
Procédures pour l'octroi des permis	2.0	8
Disponibilité de terrains constructibles	3.0	10
Niveau de prix	3.0	6.0
Disponibilité de surfaces de travail	3.0	6.0
Niveau de prix	3.0	10
	3.0	38

4. Facteurs d'appréciation subjective

Politique économique	2.5	5.5
Moyens	3.0	9
Disponibilité	2.5	8
Organisation des autorités	2.5	5.0
Résultats des votations	76.4	6
↳ nombre de votations pour tous (Non-Is)	59.0	64.7
↳ nombre de votations pour tous (Non-Is)	59.0	6
Appropriation	2.5	7
Appropriation	2.5	7
Gastronomie	2.0	7.0
Environnement	2.5	30

5. Environnement et qualité de vie

Aspect de la qualité de vie des communes et parts de surfaces vertes défectueuses	4.0	8
Météorologie, air et bruit	4.0	12.0
Niveau scolaire	3.0	7
TP pour les degrés supérieur	5.0	11.0
Achèvements de formation en 2013	3.0	
Soins de jour, jardins de jour, etc.	3.0	8
Alles de jeux	3.0	12.0
Lieux de rencontres pour jeunes, Sports et Loisirs	4.0	
Logement	5.0	9
Nouvelles constructions d'habitation 2010-2013	4.0	13.0
Bilan des penultérieures (solde chemin parcouru)	4.0	32
Loyers	4.0	

Punkte total 1 - 5	143
--------------------	-----

Court

Administration communale Bue de la Vallée 19 2738 Court 021-497 71 10	Population Places de travail Equivalents à temps complet Nombre d'entreprises	1431 669 548 102
--	--	---------------------------

1. Impôts et taxes		
Taxe immobilière	1.54	4
Taxes	1.54	1
Eau potable	368.40	
Eaux usées	576.50	5
Ordures	220.00	
Sickgebühr	951.75	
Electricité	951.75	
Prélèvement de plus-values	3.0	9.0
Importance	3.0	10
Utilisation	3.0	20

2. Transports et parage

Transports individuels (TI) - Distance jusqu'à la ville la plus proche	6.3	9
accès	1.4	7.7
Points TP	107.0	6
Degré de desserte de la commune	9.0	
Transports publics (TP) - Degré de desserte de la commune	9.0	
Transports publics (TP) - Durée du trajet T1 à la gare (C) la plus proche	64.0	3
longues distances	2.0	7.5
Parage	2.5	8
Nombre de places de Parc	2.5	26
Pratique des amendes	3.0	
Endroits de parage à la gare	3.0	

3. Constructions, règlements, surfaces

Definition des zones et surfaces	2.5	5.5
Prescriptions	3.0	9
Règlementations des constructions	2.5	4.5
Procédures pour l'octroi des permis	2.0	7
Disponibilité de terrains constructibles	3.0	10
Niveau de prix	3.0	6.0
Disponibilité de surfaces de travail	2.0	5.0
Niveau de prix	3.0	8
	3.0	34

4. Facteurs d'appréciation subjective

Politique économique	2.0	4.5
Moyens	2.5	7
Disponibilité	2.5	9
Organisation des autorités	3.0	5.5
Résultats des votations	78.1	7
↳ nombre de votations pour tous (Non-Is)	64.4	68.6
↳ nombre de votations pour tous (Non-Is)	64.4	7
Appropriation	2.0	6
Appropriation	2.0	6
Gastronomie	2.0	6.5
Environnement	2.5	29

5. Environnement et qualité de vie

Aspect de la qualité de vie des communes et parts de surfaces vertes défectueuses	4.0	8
Météorologie, air et bruit	4.0	12.0
Niveau scolaire	2.0	6
TP pour les degrés supérieur	5.0	10.0
Achèvements de formation en 2013	3.0	
Soins de jour, jardins de jour, etc.	3.0	10
Alles de jeux	5.0	14.0
Lieux de rencontres pour jeunes, Sports et Loisirs	4.0	
Logement	2.0	6
Nouvelles constructions d'habitation 2010-2013	2.0	9.0
Bilan des penultérieures (solde chemin parcouru)	2.0	30
Loyers	5.0	

Punkte total 1 - 5	139
--------------------	-----

Courtelayr

Administration communale Grand-Rue 58 2608 Courtelayr 021-944 16 01	Population Places de travail Equivalents à temps complet Nombre d'entreprises	1383 699 532 77
--	--	--------------------------

1. Impôts et taxes		
Taxe immobilière	1.14	3
Taxes	1.14	3
Eau potable	348.00	
Eaux usées	720.00	2
Ordures	400.00	
Sickgebühr	1008.90	
Electricité	3.0	9.0
Prélèvement de plus-values	3.0	10
Importance	3.0	17
Utilisation	3.0	

2. Transports et parage

Transports individuels (TI) - Distance jusqu'à la ville la plus proche	21.2	4
accès	9.2	30.4
Points TP	211.2	9
Degré de desserte de la commune	21.6	
Transports publics (TP) - Degré de desserte de la commune	21.6	
Transports publics (TP) - Durée du trajet T1 à la gare (C) la plus proche	61.0	2
longues distances	3.0	8.0
Parage	2.5	8.5
Nombre de places de Parc	2.5	25
Pratique des amendes	3.0	
Endroits de parage à la gare	3.0	

3. Constructions, règlements, surfaces

Definition des zones et surfaces	3.0	10
Prescriptions	3.0	6.0
Règlementations des constructions	3.0	5.0
Procédures pour l'octroi des permis	2.0	8
Disponibilité de terrains constructibles	3.0	10
Niveau de prix	3.0	6.0
Disponibilité de surfaces de travail	2.0	5.0
Niveau de prix	3.0	8
	3.0	36

4. Facteurs d'appréciation subjective

Politique économique	3.0	5.0
Moyens	3.0	8
Disponibilité	2.0	5.0
Organisation des autorités	3.0	5.0
Résultats des votations	75.3	5
↳ nombre de votations pour tous (Non-Is)	58.7	60.4
↳ nombre de votations pour tous (Non-Is)	58.7	5
Appropriation	2.0	7
Appropriation	2.0	7
Gastronomie	2.5	7.0
Environnement	2.5	28

5. Environnement et qualité de vie

Aspect de la qualité de vie des communes et parts de surfaces vertes défectueuses	4.0	8
Météorologie, air et bruit	4.0	12.0
Niveau scolaire	3.0	6
TP pour les degrés supérieur	4.0	9.0
Achèvements de formation en 2013	2.0	
Soins de jour, jardins de jour, etc.	3.0	10
Alles de jeux	5.0	14.0
Lieux de rencontres pour jeunes, Sports et Loisirs	4.0	
Logement	3.0	6
Nouvelles constructions d'habitation 2010-2013	2.0	10.0
Bilan des penultérieures (solde chemin parcouru)	2.0	30
Loyers	5.0	

Punkte total 1 - 5	136
--------------------	-----

La Neuveville

Administration communale la Neuveville 2520 La Neuveville 032 752 43 45	Population Parcelles Equivalents à temps complet Nombre d'entreprises	3 682 1 923 1 723 191
--	--	--------------------------------

1. Impôts et taxes		1.94	1.40	4
Quote-part	Immobilière	1.46	1.40	5
Taxes	Eau potable	860.00		3
	Verbrauchsgebühr			
	Eaux usées	700.00	2374.15	1
	Ordures	376.00		
	Sackgebühr	1038.15		
Prélèvement de plus-values	Electricité			
Importance	Pratique	3.0	9.0	10
Utilisation	Importance	3.0	3.0	20
	Utilisation	3.0	3.0	

2. Transports et parage

Transports individuels (TI) - Distance jusqu'à la ville la plus proche	15.6	16.4	7
accès	0.8		
Transports publics (TP) - Points TP	197.8	5.5	6
degré de desserte de la commune	74.1		
Transports publics (TP) - Degré de desserte de la commune	52.0	68.0	3
longue distance	52.0		
Parage	Nombre de places de Parc	3.0	8.0
	Pratique des amendes	2.5	2.5
	Enlèvements de parage à la gare	2.5	2.5

3. Constructions, équipements, surfaces

Qualité des zones et surfaces	2.0	5.0	8
Prescriptions	3.0		
Règlement de construction	2.0	4.0	6
constructions	2.0		
Disponibilité de terrains	3.0	5.5	9
Surfaces	3.0		
Disponibilité de surfaces de travail	3.0	5.5	9
Niveau de prix	2.5		

4. Facteurs d'appréciation subjective

Politique économique	2.0	4.5	7
Vision formulée / décisions	3.0		
Disponibilité	3.0	5.5	9
Organisation des autorités	2.5		
Déroulement des décisions	79.4	65.0	7
Résultats des votations	56.9		
Les cantons sur l'échelle LCN (0-1)	56.9		
6 semaines de vacances pour tous (Non-1)	56.9		
112 jours des vacances d'été (Non-1)	56.9		
Valeurs environnemental et équipements d'infrastructure	3.0	9.0	10
Gastronomie	3.0		
Environnement	3.0		

5. Environnement et qualité de vie

Environnement et zones de détente proches	4.5	13.5	9
Aspect de la localité	5.0		
Météorologie, air et bruit	4.0		
Ecoles et Formation	5.0	12.0	8
Niveau scolaire	2.0		
TP pour les degrés supérieur	5.0	15.0	10
Achèvements de formation en 2013	5.0		
Guarde pour enfants, Mairons de jour, etc.	5.0		
Logement	4.0	9.0	6
Nouvelles constructions d'habitation 2010-2013	5.0		
Bilan des pendulaires (solde chemin parcouru)	3.0		
Loyers	2.0		

Punktetotal 1 - 5	143
-------------------	-----

Moutier

Administration communale Moutier 2740 Moutier 032 494 11 11	Population Parcelles Equivalents à temps complet Nombre d'entreprises	7624 3362 2436 393
--	--	-----------------------------

1. Impôts et taxes		1.94	1.40	4
Quote-part	Immobilière	1.46	1.40	5
Taxes	Eau potable	420.00		2
	Verbrauchsgebühr			
	Eaux usées	304.00	1917.35	7
	Ordures	260.50		
	Sackgebühr	932.85		
Prélèvement de plus-values	Electricité			
Importance	Pratique	3.0	9.0	10
Utilisation	Importance	3.0	3.0	23
	Utilisation	3.0	3.0	

2. Transports et parage

Transports individuels (TI) - Distance jusqu'à la ville la plus proche	-	1.5	10
accès			
Transports publics (TP) - Points TP	851.0	8.0	8
degré de desserte de la commune	97.3		
Transports publics (TP) - Degré de desserte de la commune	59.0	99.0	5
longue distance	59.0		
Parage	Nombre de places de Parc	2.5	7.5
	Pratique des amendes	2.0	2.0
	Enlèvements de parage à la gare	3.0	3.0

3. Constructions, équipements, surfaces

Qualité des zones et surfaces	2.5	5.5	9
Prescriptions	3.0		
Règlement de construction	2.5	4.5	7
constructions	2.0		
Disponibilité de terrains	3.0	6.0	10
Surfaces	3.0		
Disponibilité de surfaces de travail	3.0	6.0	10
Niveau de prix	3.0		

4. Facteurs d'appréciation subjective

Politique économique	3.0	6.0	10
Vision formulée / décisions	3.0		
Disponibilité	3.0	6.0	10
Organisation des autorités	3.0		
Déroulement des décisions	79.6	57.9	5
Résultats des votations	47.9		
Les cantons sur l'échelle LCN (0-1)	47.9		
6 semaines de vacances pour tous (Non-1)	47.9		
112 jours des vacances d'été (Non-1)	47.9		
Valeurs environnemental et équipements d'infrastructure	3.0	9.0	10
Gastronomie	3.0		
Environnement	3.0		

5. Environnement et qualité de vie

Environnement et zones de détente proches	4.5	13.0	9
Aspect de la localité	4.0		
Météorologie, air et bruit	4.5		
Ecoles et Formation	5.0	12.0	8
Niveau scolaire	5.0		
TP pour les degrés supérieur	5.0	15.0	10
Achèvements de formation en 2013	5.0		
Guarde pour enfants, Mairons de jour, etc.	5.0		
Logement	3.0	10.0	6
Nouvelles constructions d'habitation 2010-2013	2.0		
Bilan des pendulaires (solde chemin parcouru)	5.0		
Loyers	5.0		

Punktetotal 1 - 5	158
-------------------	-----

Orvin

Administration communale la Chaux-de-Fonds 2534 Orvin 032 338 01 80	Population Parcelles Equivalents à temps complet Nombre d'entreprises	1194 557 481 71
--	--	--------------------------

1. Impôts et taxes		1.96	1.50	3
Quote-part	Immobilière	1.26	1.50	3
Taxes	Eau potable	510.00		
	Verbrauchsgebühr			
	Eaux usées	980.00	2751.75	1
	Ordures	310.00		
	Sackgebühr	951.75		
Prélèvement de plus-values	Electricité			
Importance	Pratique	3.0	9.0	10
Utilisation	Importance	3.0	3.0	17
	Utilisation	3.0	3.0	

2. Transports et parage

Transports individuels (TI) - Distance jusqu'à la ville la plus proche	7.9	11.2	8
accès	3.3		
Transports publics (TP) - Points TP	86.0	6.5	7
degré de desserte de la commune	46.6		
Transports publics (TP) - Degré de desserte de la commune	52.0	65.0	4
longue distance	52.0		
Parage	Nombre de places de Parc	3.0	7.0
	Pratique des amendes	1.0	1.0
	Enlèvements de parage à la gare	3.0	3.0

3. Constructions, équipements, surfaces

Qualité des zones et surfaces	3.0	6.0	10
Prescriptions	3.0		
Règlement de construction	3.0	5.0	8
constructions	2.0		
Disponibilité de terrains	3.0	6.0	10
Surfaces	3.0		
Disponibilité de surfaces de travail	2.5	5.5	9
Niveau de prix	3.0		

4. Facteurs d'appréciation subjective

Politique économique	2.0	4.5	7
Vision formulée / décisions	2.5		
Disponibilité	2.0	4.5	7
Organisation des autorités	2.5		
Déroulement des décisions	82.2	64.9	6
Résultats des votations	55.9		
Les cantons sur l'échelle LCN (0-1)	55.9		
6 semaines de vacances pour tous (Non-1)	55.9		
112 jours des vacances d'été (Non-1)	55.9		
Valeurs environnemental et équipements d'infrastructure	2.5	7.0	7
Gastronomie	2.5		
Environnement	2.5		

5. Environnement et qualité de vie

Environnement et zones de détente proches	4.5	12.5	8
Aspect de la localité	3.5		
Météorologie, air et bruit	4.5		
Ecoles et Formation	2.0	10.0	6
Niveau scolaire	2.0		
TP pour les degrés supérieur	2.0	9.5	6
Achèvements de formation en 2013	2.0		
Guarde pour enfants, Mairons de jour, etc.	2.0		
Logement	3.0	11.0	7
Nouvelles constructions d'habitation 2010-2013	3.0		
Bilan des pendulaires (solde chemin parcouru)	5.0		
Loyers	5.0		

Punktetotal 1 - 5	134
-------------------	-----

Péry-La Heutte

Administration communale Grand-Rue 54 2650 Péry 021-485 01 50	Populations Plats de travail Equivalents à temps complet Nombre d'entreprises	1 879 389 337 66
--	--	---------------------------

1. Impôts et taxes		1 97	1 50	3
Taxe d'habitation		1 97		
Taxes		688.00	395.00	1
		610.50	447.50	2
		340.00	416.00	
		951.75	951.75	
Prélèvement de plus-values		3.0	3.0	9.0
Importance		3.0	3.0	10
Utilisation		3.0	3.0	22

2. Transports et parcage		10.1	16.4	12.3	8
Transports individuels (TI) - accès		2.2	1.8		
Transports publics (TP) - régionaux		101.1	219.0	6.0	6
Transports publics (TP) - locaux/distants		83.6	71.2	62.0	4
Parcage		52.0	60.0	7.5	8
Pratique des amendes		1.5	3.0	2.5	8
Enlèvements de parcage à la gare		3.0	3.0	3.0	26

3. Constructions, équipements, surfaces		3.0	3.0	6.0	10
Définition des zones et surfaces		3.0	3.0	3.0	8
Prescriptions		3.0	3.0	3.0	10
Règlementations des constructions		2.0	2.0	2.0	8
Disponibilité de terrains		3.0	3.0	3.0	10
Niveau de prix		2.5	2.5	2.5	9
Disponibilité de surfaces de travail		3.0	3.0	3.0	37

4. Facteurs d'appréciation subjective		2.0	2.0	4.0	6
Politique économique		2.0	2.0	2.0	6
Organisation des autorités		2.0	2.0	2.0	6
Disponibilité		2.5	2.5	4.5	7
Résultats des votations		76.4	53.5	62.6	6
Valeurs environnementales et équipements d'infrastructure		2.0	2.0	2.0	6
Environnement		2.0	2.0	2.0	6
Gastronomie		2.5	2.5	6.5	25
Environnement et qualité de vie		2.0	2.0	2.0	6

5. Environnement et qualité de vie		4.5	4.0	11.5	8
Environnement et zones de détente proches		3.0	3.0	3.0	8
Aspect de la localité		4.0	3.5	3.5	8
Aérodynamisme, air et bruit		3.0	3.0	3.0	8
Niveau scolaire		2.0	2.0	2.0	8
TP pour les degrés supérieurs		5.0	4.0	12.0	8
Achèvements de formation en 2013		5.0	2.0	5.0	7
Génération pour enfants, femmes de pair, etc.		3.0	3.0	3.0	7
Lignes de rencontres pour jeunes, Sports et Loisirs		4.0	5.0	11.0	7
Nouvelles constructions d'habitation 2010-2013		3.0	2.0	4.0	8
Logement		4.0	4.0	12.0	8
Bilan des penultimes (solde chemin parcouru)		4.0	4.0	4.0	8
Loyers		5.0	5.0	5.0	8
Punktotal 1 - 5		141			

Reconvilier

Administration communale Route de Châlon 9 2732 Reconvilier 032-481 21 44	Populations Plats de travail Equivalents à temps complet Nombre d'entreprises	2 134 814 683 91
--	--	---------------------------

1. Impôts et taxes		1 97	1 50	3
Taxe d'habitation		1 97		
Taxes		395.00	447.50	4
		22 02.25		
		416.00		
		951.75	951.75	
Prélèvement de plus-values		3.0	3.0	9.0
Importance		3.0	3.0	10
Utilisation		3.0	3.0	18

2. Transports et parcage		16.4	16.4	16.2	7
Transports individuels (TI) - accès		1.8			
Transports publics (TP) - régionaux		219.0	219.0	7.5	8
Transports publics (TP) - locaux/distants		71.2	71.2	81.0	2
Parcage		60.0	60.0	8.5	10
Pratique des amendes		2.5	2.5	8.5	10
Enlèvements de parcage à la gare		3.0	3.0	3.0	27

3. Constructions, équipements, surfaces		3.0	3.0	6.0	10
Définition des zones et surfaces		3.0	3.0	3.0	8
Prescriptions		3.0	3.0	3.0	8
Règlementations des constructions		2.0	2.0	2.0	8
Disponibilité de terrains		3.0	3.0	3.0	10
Niveau de prix		2.5	2.5	2.5	9
Disponibilité de surfaces de travail		3.0	3.0	3.0	38

4. Facteurs d'appréciation subjective		2.5	2.0	5.5	9
Politique économique		2.5	2.0	2.0	9
Organisation des autorités		2.0	2.0	4.5	7
Disponibilité		2.5	2.5	62.2	5
Résultats des votations		74.9	53.5	60.2	5
Valeurs environnementales et équipements d'infrastructure		2.0	2.0	2.0	8
Environnement		2.0	2.0	2.0	8
Gastronomie		2.5	2.5	7.5	29
Environnement et qualité de vie		2.0	2.0	2.0	6

5. Environnement et qualité de vie		4.0	3.5	11.0	7
Environnement et zones de détente proches		3.0	3.0	3.0	7
Aspect de la localité		4.0	3.5	3.5	7
Aérodynamisme, air et bruit		3.0	3.0	3.0	7
Niveau scolaire		2.0	2.0	2.0	7
TP pour les degrés supérieurs		4.0	4.0	9.0	6
Achèvements de formation en 2013		5.0	2.0	5.0	6
Génération pour enfants, femmes de pair, etc.		3.0	3.0	3.0	10
Lignes de rencontres pour jeunes, Sports et Loisirs		4.0	5.0	14.0	10
Nouvelles constructions d'habitation 2010-2013		2.0	2.0	2.0	6
Logement		4.0	4.0	9.0	6
Bilan des penultimes (solde chemin parcouru)		2.0	2.0	2.0	6
Loyers		5.0	5.0	5.0	6
Punktotal 1 - 5		141			

Sonceboz-Sombeval

Administration communale Rue des Pâles 5 2605 Sonceboz-Sombeval 032-488 33 00	Populations Plats de travail Equivalents à temps complet Nombre d'entreprises	1 879 389 337 66
--	--	---------------------------

1. Impôts et taxes		1 97	1 50	3
Taxe d'habitation		1 97		
Taxes		425.00	750.00	1
		2576.75		
		490.00		
		951.75	951.75	
Prélèvement de plus-values		3.0	3.0	9.0
Importance		3.0	3.0	10
Utilisation		3.0	3.0	18

2. Transports et parcage		13.4	14.7	8
Transports individuels (TI) - accès		1.3		
Transports publics (TP) - régionaux		298.5	298.5	8
Transports publics (TP) - locaux/distants		66.2	66.2	4
Parcage		54.0	54.0	4
Pratique des amendes		2.5	2.5	8.0
Enlèvements de parcage à la gare		3.0	3.0	9

3. Constructions, équipements, surfaces		3.0	3.0	6.0	10
Définition des zones et surfaces		3.0	3.0	3.0	8
Prescriptions		3.0	3.0	3.0	10
Règlementations des constructions		2.0	2.0	2.0	8
Disponibilité de terrains		3.0	3.0	3.0	9
Niveau de prix		2.5	2.5	2.5	9
Disponibilité de surfaces de travail		3.0	3.0	3.0	33

4. Facteurs d'appréciation subjective		2.0	2.0	5.0	8
Politique économique		2.0	2.0	2.0	8
Organisation des autorités		2.0	2.0	3.0	9
Disponibilité		2.5	2.5	63.7	6
Résultats des votations		80.3	55.9	63.7	6
Valeurs environnementales et équipements d'infrastructure		2.0	2.0	2.0	8
Environnement		2.0	2.0	2.0	8
Gastronomie		3.0	3.0	7.5	31
Environnement et qualité de vie		2.0	2.0	2.0	6

5. Environnement et qualité de vie		4.5	4.0	11.0	7
Environnement et zones de détente proches		3.0	3.0	3.0	7
Aspect de la localité		4.0	3.5	3.5	7
Aérodynamisme, air et bruit		3.0	3.0	3.0	7
Niveau scolaire		2.0	2.0	2.0	6
TP pour les degrés supérieurs		5.0	4.0	9.0	6
Achèvements de formation en 2013		5.0	2.0	5.0	6
Génération pour enfants, femmes de pair, etc.		3.0	3.0	3.0	10
Lignes de rencontres pour jeunes, Sports et Loisirs		4.0	5.0	14.0	10
Nouvelles constructions d'habitation 2010-2013		3.0	2.0	3.0	7
Logement		4.0	4.0	11.0	7
Bilan des penultimes (solde chemin parcouru)		3.0	3.0	3.0	7
Loyers		5.0	5.0	5.0	7
Punktotal 1 - 5		141			

Sonvilier

Administration communale	Population	1138
Route de la gare 1	Plus de travail	246
2615 Sonvilier	Equivalents à temps complet	204
032 941 11 20	Nombre d'entreprises	79

1. Impôts et taxes		1
Quotité	2,17	1
Immobilière	1,16	3
Taxes		
Eau potable	520,00	
Verbrauchgebühr		
Eaux usées	910,00	1
Verbrauchgebühr	2885,90	
Ordures	430,00	
Sackgebühr		
Electricité	1108,90	
Prélèvement de plus-values		
Pratique	3,0	9,0
Importance	3,0	10
Utilisation	3,0	15

2. Transports et parage		
Transports individuels (TI) - Distance jusqu'à la ville la plus proche	13,0	31,5
accès	18,5	4
Transports publics (TP) - Points TP	104,5	5,5
regionaux	59,1	6
Transports publics (TP) - Distance de descente de la commune	72,0	117,0
la plus proche		
longue distance	72,0	1
Parage		
Nombre de places de Parc	1,5	7,5
Pratique des amendes	3,0	8
Enlèvement de parage à la gare	3,0	19

3. Constructions, équipements, surfaces		
Définition des zones et surfaces	3,0	10
Prescriptions	3,0	6,0
Règlement de construction	3,0	5,0
constructions	2,0	8
Disponibilité de terrains	3,0	6,0
Surfaces	3,0	10
Disponibilité de surfaces de travail	3,0	10
Niveau de prix	3,0	38

4. Facteurs d'appréciation subjective		
Politique économique	2,0	4,0
Vision formule / décisions	2,0	6
Organisation des autorités	2,0	4,3
Disponibilité	2,5	7
Déroulement des décisions	80,7	
Résultats des votations	57,3	66,7
6 semaines de vacances pour tous (Non-1)	61,9	
1-12 : Jour des affaires établies (Non-1)	61,9	
Valeur environnemental et équipements d'infrastructure	2,0	6,0
Gastronomie	2,0	6
Environnement	2,0	26

5. Environnement et qualité de vie		
Environnement et Zones de détente proches	4,5	11,5
Parcs	3,0	8
Météorologie, air et bruit	4,0	
Ecoles et Formation	2,0	11,0
TP pour les degrés supérieur	5,0	7
Achèvements de formation en 2013	4,0	
Famille et Jeunesse	5,0	6
Gardiennage pour enfants, Mairans de jour, etc.	5,0	
Jeune personnes pour loisirs, Sports et loisirs	3,0	9,5
Logement	2,0	11,0
Nouvelles constructions d'habitation 2010-2013	4,0	7
Bilan des pendulaires (solde chemin parcouru)	5,0	28
Loyers		
Punktetotal 1 - 5		126

St-Imier

Administration communale	Population	8983
Rue de la gare 4	Plus de travail	2483
2610 St-Imier	Equivalents à temps complet	2099
032 942 44 24	Nombre d'entreprises	244

1. Impôts et taxes		5
Quotité	1,25	1
Immobilière	1,20	3
Taxes		
Eau potable	475,00	
Verbrauchgebühr		
Eaux usées	717,50	2
Verbrauchgebühr	2325,80	
Ordures	308,00	
Sackgebühr		
Electricité	1095,30	
Prélèvement de plus-values		
Pratique	3,0	9,0
Importance	3,0	10
Utilisation	3,0	20

2. Transports et parage		
Transports individuels (TI) - Distance jusqu'à la ville la plus proche	20,1	36,4
accès	16,3	3
Transports publics (TP) - Points TP	288,5	6,0
regionaux	88,3	6
Transports publics (TP) - Distance de descente de la commune	74,0	99,0
la plus proche		
longue distance	74,0	1
Parage		
Nombre de places de Parc	3,0	8,0
Pratique des amendes	2,0	9
Enlèvement de parage à la gare	3,0	19

3. Constructions, équipements, surfaces		
Définition des zones et surfaces	3,0	10
Prescriptions	3,0	6,0
Règlement de construction	3,0	5,0
constructions	2,0	8
Disponibilité de terrains	3,0	6,0
Surfaces	3,0	10
Disponibilité de surfaces de travail	3,0	10
Niveau de prix	3,0	38

4. Facteurs d'appréciation subjective		
Politique économique	3,0	6,0
Vision formule / décisions	3,0	10
Organisation des autorités	3,0	6,0
Disponibilité	3,0	10
Déroulement des décisions	77,6	
Résultats des votations	56,0	62,0
6 semaines de vacances pour tous (Non-1)	56,0	
1-12 : Jour des affaires établies (Non-1)	56,0	
Valeur environnemental et équipements d'infrastructure	3,0	6,0
Gastronomie	3,0	9,0
Environnement	3,0	10
		36

5. Environnement et qualité de vie		
Environnement et Zones de détente proches	4,0	12,5
Parcs	4,5	8
Météorologie, air et bruit	4,0	
Ecoles et Formation	5,0	12,0
TP pour les degrés supérieur	5,0	8
Achèvements de formation en 2013	2,0	
Famille et Jeunesse	5,0	10
Gardiennage pour enfants, Mairans de jour, etc.	5,0	
Jeune personnes pour loisirs, Sports et loisirs	5,0	15,0
Logement	3,0	10,0
Nouvelles constructions d'habitation 2010-2013	2,0	6
Bilan des pendulaires (solde chemin parcouru)	5,0	32
Loyers		
Punktetotal 1 - 5		145

Tavannes

Administration communale	Population	1879
Grand-Rue 2	Plus de travail	1712
2710 Tavannes	Equivalents à temps complet	888
032 482 60 40	Nombre d'entreprises	191

1. Impôts et taxes		4
Quotité	1,99	1
Immobilière	1,50	
Taxes		
Eau potable	842,00	
Verbrauchgebühr		
Eaux usées	652,00	1
Verbrauchgebühr	2442,55	
Ordures	240,00	
Sackgebühr		
Electricité	908,55	
Prélèvement de plus-values		
Pratique	3,0	9,0
Importance	3,0	10
Utilisation	3,0	16

2. Transports et parage		
Transports individuels (TI) - Distance jusqu'à la ville la plus proche	17,0	18,0
accès	1,0	7
Transports publics (TP) - Points TP	293,0	6,5
regionaux	91,0	7
Transports publics (TP) - Distance de descente de la commune	105,0	105,0
la plus proche		
longue distance	105,0	2
Parage		
Nombre de places de Parc	2,5	8,0
Pratique des amendes	2,5	9
Enlèvement de parage à la gare	3,0	25

3. Constructions, équipements, surfaces		
Définition des zones et surfaces	3,0	10
Prescriptions	3,0	6,0
Règlement de construction	3,0	5,0
constructions	2,0	8
Disponibilité de terrains	3,0	6,0
Surfaces	3,0	10
Disponibilité de surfaces de travail	3,0	10
Niveau de prix	3,0	38

4. Facteurs d'appréciation subjective		
Politique économique	2,5	5,0
Vision formule / décisions	2,5	8
Organisation des autorités	2,5	4,5
Disponibilité	2,0	7
Déroulement des décisions	73,9	
Résultats des votations	48,8	58,4
6 semaines de vacances pour tous (Non-1)	52,3	
1-12 : Jour des affaires établies (Non-1)	52,3	
Valeur environnemental et équipements d'infrastructure	2,5	6,0
Gastronomie	2,5	8,5
Environnement	3,0	10
		30

5. Environnement et qualité de vie		
Environnement et Zones de détente proches	3,5	11,0
Parcs	3,5	7
Météorologie, air et bruit	3,5	
Ecoles et Formation	3,0	10,0
TP pour les degrés supérieur	4,0	6
Achèvements de formation en 2013	3,0	
Famille et Jeunesse	5,0	10
Gardiennage pour enfants, Mairans de jour, etc.	5,0	
Jeune personnes pour loisirs, Sports et loisirs	5,0	15,0
Logement	3,0	11,0
Nouvelles constructions d'habitation 2010/2013	3,0	7
Bilan des pendulaires (solde chemin parcouru)	5,0	30
Loyers		
Punktetotal 1 - 5		139

Tramelan

Administration communale	Population	369
	Places de travail	2039
1720 Tramelan	Equivalents à temps complet	1783
032-487 51 41	Nombre d'entreprises	229

1. Impôts et taxes				
Quotient	1.94			4
Taxes	130			2
Eau potable		556.00		
Verbrauchsgebühr			2726.50	5
Eaux usées		402.00		
Verbrauchsgebühr				
Ordures		300.00		
Sackgebühr		868.50		
Prélèvement de plus-values	3.0		9.0	10
Importance	3.0			21
Utilisation	3.0			

2. Transports et parking

Transports individuels (TI) - accès	24.0	31.0	4
Distance jusqu'à la ville la plus proche	7.0		
Distance accès le plus proche à l'autoroute	455.5	8.0	8
Points TP	91.0		
Degré de desserte de la commune	60.0	96.0	1
Distance au plus proche			
Distance au plus proche			
Distance du trajet T1 à l'aéroport le plus proche	3.0		
Nombre de places de Parc	2.5	8.5	10
Pratique des amendes	3.0		
Enrollements de parking à la gare	3.0		

3. Constructions, éléments, surfaces

Définition des zones et surfaces	3.0	6.0	10
Qualité des documents	3.0		
Prescriptions	3.0	5.0	8
Règlement de construction	2.0		
Procédures pour l'octroi des permis	3.0	6.0	10
Surfaces	2.0		
Disponibilité de terrains	3.0	5.0	8
Surfaces	3.0		
Niveau de prix	3.0		
Disponibilité de surfaces de travail	3.0		
Niveau de prix	3.0		

4. Facteurs d'appréciation subjective

Politique économiques	3.0	6.0	10
Vision formulate / décisions	3.0		
Disponibilité	2.0	5.0	8
Organisation des autorités	77.0		
Déroulement des décisions	53.8	60.2	5
Loi cantonale sur l'énergie LCEH (Ost 6)	49.8		
Loi cantonale sur les vacances pour tous (Nov 5)	49.8		
Loi fédérale sur les vacances pour tous (Nov 5)	49.8		
112 - Jour des vacances scolaires (Nov 5)	49.8		
112 - Jour des vacances scolaires (Nov 5)	49.8		
112 - Jour des vacances scolaires (Nov 5)	49.8		
Valeur environnemental et équipements d'infrastructure	3.0	9.0	10
Gastroonomie	3.0		
Environnement	3.0		

5. Environnement et qualité de vie

Environnement et zones de détente proches	4.0	12.0	8
Qualité de l'air et bruit	4.0		
Météorologie	3.5		
Niveau scolaire	5.0	13.0	9
TP pour les degrés supérieur	3.0		
Achèvements de formation en 2013	5.0	15.0	10
Garantie pour enfants, Mamans de jour, etc.	5.0		
Garantie pour enfants, Mamans de jour, etc.	5.0		
Garantie pour enfants, Mamans de jour, etc.	5.0		
Garantie pour enfants, Mamans de jour, etc.	5.0		
Nouvelles constructions d'habitation 2010-2013	3.0	11.0	7
Bilan des pendulaires (solde chemin parcouru)	3.0		
Loyers	5.0		

Punktetotal 1 - 5

147

Valbirse

Administration communale	Population	3462
	Places de travail	1750
2735 Valbirse	Equivalents à temps complet	1501
032-491 61 61	Nombre d'entreprises	169

1. Impôts et taxes				
Quotient	1.94			4
Taxes	130			2
Eau potable		775.00		
Verbrauchsgebühr			3021.75	1
Eaux usées		775.00		
Verbrauchsgebühr				
Ordures		520.00		
Sackgebühr		951.75		
Prélèvement de plus-values	3.0		9.0	10
Importance	3.0			16
Utilisation	3.0			

2. Transports et parking

Transports individuels (TI) - accès	10.2	13.4	8
Distance jusqu'à la ville la plus proche	3.2		
Distance accès le plus proche à l'autoroute	77.2	4.0	4
Points TP	87.0		
Degré de desserte de la commune	61.0	75.0	3
Distance au plus proche			
Distance au plus proche			
Distance du trajet T1 à l'aéroport le plus proche	1.5		
Nombre de places de Parc	3.0	7.5	8
Pratique des amendes	3.0		
Enrollements de parking à la gare	3.0		

3. Constructions, éléments, surfaces

Définition des zones et surfaces	3.0	6.0	10
Qualité des documents	3.0		
Prescriptions	3.0	5.0	8
Règlement de construction	2.0		
Procédures pour l'octroi des permis	3.0	6.0	10
Surfaces	3.0		
Disponibilité de terrains	2.5		
Surfaces	3.0		
Niveau de prix	3.0		
Disponibilité de surfaces de travail	3.0		
Niveau de prix	3.0		

4. Facteurs d'appréciation subjective

Politique économiques	3.0	4.5	7
Vision formulate / décisions	2.5		
Disponibilité	2.5	5.0	8
Organisation des autorités	78.2		
Déroulement des décisions	60.0	63.7	6
Loi cantonale sur l'énergie LCEH (Ost 6)	32.5		
Loi cantonale sur les vacances pour tous (Nov 5)	32.5		
Loi fédérale sur les vacances pour tous (Nov 5)	32.5		
112 - Jour des vacances scolaires (Nov 5)	32.5		
112 - Jour des vacances scolaires (Nov 5)	32.5		
Valeur environnemental et équipements d'infrastructure	2.5	7.5	8
Gastroonomie	2.5		
Environnement	2.5		

5. Environnement et qualité de vie

Environnement et zones de détente proches	4.5	12.0	8
Qualité de l'air et bruit	3.5		
Météorologie	4.0		
Niveau scolaire	3.0	10.0	6
TP pour les degrés supérieur	2.0		
Achèvements de formation en 2013	5.0	15.0	10
Garantie pour enfants, Mamans de jour, etc.	5.0		
Garantie pour enfants, Mamans de jour, etc.	5.0		
Garantie pour enfants, Mamans de jour, etc.	5.0		
Nouvelles constructions d'habitation 2010-2013	5.0	13.0	9
Bilan des pendulaires (solde chemin parcouru)	5.0		
Loyers	5.0		

Punktetotal 1 - 5

138

Résultats: Vue d'ensemble 1-5

Tableau de présentation selon points totaux et par groupes d'appréciation

Communes	Total 1-5																												
	1					2					3					4					5								
	Impôts et taxes					Transports et parage					Constructions, règlements, surfaces					Facteurs d'appréciation subjectifs					Environnement et qualité de vie								
	2016	2012	2008	2004	2000	2016	2012	2008	2004	2000	2016	2012	2008	2004	2000	2016	2012	2008	2004	2000	2016	2012	2008	2004	2000				
Moutier	158	164	152	-	-	23	24	23	24	26	31	33	31	29	24	36	39	37	37	36	35	35	34	34	32	33	33	27	-
Tramelan	147	144	141	-	-	21	23	21	19	23	23	23	21	19	19	36	35	38	38	38	33	34	33	29	30	34	29	28	-
St-Imier	145	153	152	-	-	20	24	25	24	27	19	23	22	21	17	38	38	37	37	36	36	35	36	33	31	32	33	32	-
Corgémont	143	144	140	-	-	19	22	20	18	20	24	26	27	23	20	38	36	37	36	36	30	30	28	25	26	32	30	28	-
La Neuveville	143	146	146	-	-	20	24	23	25	26	25	27	30	28	24	32	30	32	30	28	33	32	31	31	31	33	33	30	-
Péry-La Heutte	141	-	-	-	-	22	-	-	-	-	26	-	-	-	-	37	-	-	-	-	25	-	-	-	-	31	-	-	-
Reconvilier	141	144	144	-	-	18	21	22	18	21	27	28	26	25	22	38	38	38	37	37	29	28	30	29	32	29	29	28	-
Sonceboz-Sombeval	141	143	143	-	-	18	19	20	19	23	29	32	32	28	25	33	37	38	34	30	31	29	28	23	25	30	26	25	-
Court	139	141	137	-	-	20	22	21	20	28	26	29	25	22	20	34	34	38	37	37	29	28	27	23	22	30	28	26	-
Tavannes	139	140	132	-	-	16	17	16	16	18	25	26	26	25	21	38	38	38	35	35	30	30	26	25	27	30	29	26	-
Valbirse	138	-	-	-	-	16	-	-	-	-	23	-	-	-	-	37	-	-	-	-	29	-	-	-	-	33	-	-	-
Courtelay	136	141	131	-	-	17	17	18	18	23	25	28	27	23	20	36	38	34	34	34	28	26	26	22	24	30	32	26	-
Orvin	134	127	131	-	-	17	18	18	-	-	26	28	29	-	-	37	34	32	-	-	27	23	26	-	-	27	24	26	-
Sonvilier	126	-	-	-	-	15	-	-	-	-	19	-	-	-	-	38	-	-	-	-	26	-	-	-	-	28	-	-	-

Tableau de présentation selon groupes d'appréciation

1. Impôts et taxes		2. Transports et parking		3. Constructions, règlements, surfaces		4. Facteurs d'appréciation subjectifs		5. Environnement et qualité de vie	
23	Moutier	31	Moutier	38	Corgémond	36	St-Imier	34	Tramelan
22	Péry-La Heutte	29	Sonceboz-Sombeval	38	Reconvilier	35	Moutier	33	Moutier
21	Tramelan	27	Reconvilier	38	Sonvilier	33	La Neuveville	33	La Neuveville
20	Court	26	Court	38	St-Imier	33	Tramelan	33	Valbirse
20	La Neuveville	26	Orvin	38	Tavannes	31	Sonceboz-Sombeval	32	Corgémond
20	St-Imier	26	Péry-La Heutte	37	Orvin	30	Corgémond	32	St-Imier
19	Corgémond	25	Courtelay	37	Péry-La Heutte	30	Tavannes	31	Péry-La Heutte
18	Reconvilier	25	La Neuveville	37	Valbirse	29	Court	30	Court
18	Sonceboz-Sombeval	25	Tavannes	36	Courtelay	29	Reconvilier	30	Courtelay
17	Courtelay	24	Corgémond	36	Moutier	29	Valbirse	30	Sonceboz-Sombeval
17	Orvin	23	Tramelan	36	Tramelan	28	Courtelay	30	Tavannes
16	Tavannes	23	Valbirse	34	Court	27	Orvin	29	Reconvilier
16	Valbirse	19	Sonvilier	33	Sonceboz-Sombeval	26	Sonvilier	28	Sonvilier
15	Sonvilier	19	St-Imier	32	La Neuveville	25	Péry-La Heutte	27	Orvin
$\Delta_{\max} = 8$ points		$\Delta_{\max} = 12$ points		$\Delta_{\max} = 6$ points		$\Delta_{\max} = 11$ points		$\Delta_{\max} = 7$ points	
$\emptyset = 18.7$ points		$\emptyset = 24.9$ points		$\emptyset = 36.3$ points		$\emptyset = 30.1$ points		$\emptyset = 30.9$ points	

Tableau de présentation selon points totaux et par groupes d'appréciation

Assemblages résultats alphabétiques		Points totaux				
	1. Impôts et taxes	2. Transports et parage	3. Constructions, réglemens, surfaces	4. Facteurs d'appréciation subjectifs	5. Environnement et qualité de vie	Total 1-5
Corgémond	19	24	38	30	32	143
Court	20	26	34	29	30	139
Courtelay	17	25	36	28	30	136
La Neuveville	20	25	32	33	33	143
Moutier	23	31	36	35	33	158
Orvin	17	26	37	27	27	134
Péry-La Heutte	22	26	37	25	31	141
Reconvilier	18	27	38	29	29	141
Sonceboz-Sombeval	18	29	33	31	30	141
Sonvilier	15	19	38	26	28	126
St-Imier	20	19	38	36	32	145
Tavannes	16	25	38	30	30	139
Tramelan	21	23	36	33	34	147
Valbirse	16	23	37	29	33	138
Moutier	23	31	36	35	33	158
Tramelan	21	23	36	33	34	147
St-Imier	20	19	38	36	32	145
Corgémond	19	24	38	30	32	143
La Neuveville	20	25	32	33	33	143
Péry-La Heutte	22	26	37	25	31	141
Reconvilier	18	27	38	29	29	141
Sonceboz-Sombeval	18	29	33	31	30	141
Court	20	26	34	29	30	139
Tavannes	16	25	38	30	30	139
Valbirse	16	23	37	29	33	138
Courtelay	17	25	36	28	30	136
Orvin	17	26	37	27	27	134
Sonvilier	15	19	38	26	28	126

Commentaires

Développement

Pour l'essentiel, les questions ayant servi au relevé des données pour le 5^e classement correspondent à celles employées pour le classement précédent. Les questions partielles ont été retravaillées sur le plan linguistique et formulées de manière plus simple. La base de mesure de la catégorie «Impôts et taxes» a été complétée par le facteur «Électricité». Concernant l'appréciation du temps de trajet vers l'aéroport le plus proche, seuls les aéroports Bern Airport (Bern-Belp) et EuroAirport Bâle-Mulhouse-Freiburg ont désormais été pris en compte. En raison de l'absence de vols de ligne, l'aérodrome de Granges n'a pas été pris en considération. Comme par le passé, le facteur de conditions favorables à l'économie s'est appuyé sur trois résultats de votation actuels durant la période concernée. Il s'agit des votations populaires concernant l'objet cantonal «Loi cantonale sur l'énergie (LCEn)» du 15 mai 2011 ainsi que les objets fédéraux «6 semaines de vacances pour tous» du 11 mars 2012 et «1:12 – pour des salaires équitables» du 24 novembre 2013. Étant donné que les modifications citées sont mineures, la comparabilité avec les anciens classements des communes est garantie.

Au total, 14 communes du Jura bernois ont participé au 5^e classement des communes (2012: 11). La commune de Malleray a fusionné le 1^{er} janvier 2015 avec les communes de Bévillard et Pontenet. Pour ce 5^e classement, la commune fusionnée apparaît sous l'appellation Valbirse et n'est pas prise en compte pour la période de comparaison au vu du changement de structure. Les communes de Péry-La Heutte et Sonvilier ont participé pour la première fois. Ici aussi, la commune de Péry-La Heutte provient de la fusion au 1^{er} janvier 2015 des communes de Péry et de La Heutte. Étant donné que ces deux communes n'ont pas participé au dernier classement, il n'existe pas de base de comparaison.

Les résultats antérieurs ainsi que les appréciations suivantes du 5^e classement des communes englobent les groupes de facteurs 1 à 5. Pour la première fois, on a renoncé pour ce classement à une représentation spéciale des résultats des groupes de facteurs 1 à 4. Par ailleurs, il convient de noter que les comparaisons et appréciations suivantes ne concernent que les communes qui ont participé à ce 5^e classement.

De manière générale, les modifications relatives au 5^e classement des communes par rapport aux éditions précédentes se présentent comme suit:

Maximum de points: le maximum de points atteint a baissé de 6 points par rapport au dernier classement, passant ainsi de 164 à 158 points.

Minimum de points: le minimum de points a baissé d'un point, passant de 127 à 126 points.

Total de points: le total des points est 1'971 points pour l'ensemble des 14 communes ayant participé au 5^e classement des communes. Après exclusion des communes de Péry-La Heutte et Sonvilier, participant pour la première fois au classement, ainsi que de la commune fusionnée de Valbirse, le total de points est 1'566 points pour 11 communes. Le total des points

pour le 4^e classement des communes était de 1'587 points, il est en baisse de 21 points pour la 5^e édition.

Valeur moyenne: la valeur moyenne sur l'ensemble des communes est de 140,8 points (2012: 144,3 points), soit une baisse de 3,5 points par rapport au dernier classement.

Attribution des communes aux différents groupes

Les résultats du classement sont répartis comme suit en diverses plages de points en fonction du total de points obtenus:

Groupe de pointe	> 160 points
Groupe 2	150 – 159 points
Groupe 3	140 – 149 points
Groupe 4	130 – 139 points
Groupe 5	< 130 points

Groupe de pointe

Alors que le dernier classement ne comptait qu'une commune du Jura bernois dans le groupe de pointe, en l'occurrence la commune de Moutier, aucune des communes participantes n'a obtenu cette fois le seuil minimal de 160 points pour faire partie de ce groupe lors du 5^e classement des communes. En comparaison avec la mise à jour 2012, la commune de Moutier a perdu 6 points au total (de 164 à 158 points). La cause de cette perte de points pour Moutier est, d'une part, une hausse des taxes dans la catégorie «Impôts et taxes» (- 1 point). D'autre part, le nombre de points a baissé également de 2 respectivement 3 points dans les catégories «Transports et parage» ainsi que «Constructions, règlements, surfaces» par rapport au dernier classement.

Groupe 2

Suite au déclassement de la commune de St-Imier dans le groupe 3, il n'y plus qu'une seule commune dans le groupe 2, comme lors du dernier classement, à savoir la commune de Moutier issue du groupe de pointe. St-Imier n'a pas pu rester dans le groupe 2, en premier lieu suite à une hausse des impôts et des taxes (- 4 points) ainsi qu'en raison d'une dégradation générale dans la catégorie «Transports et parage» (- 4 points), et ce, malgré une légère amélioration constatée dans la catégorie «Facteurs d'appréciation subjective» (+ 1 point). St-Imier perd au total 8 points par rapport au 4^e classement (de 153 à 145 points).

Groupe 3

7 communes ont obtenu entre 140 et 149 points. Lors de la mise à jour de 2012, ce groupe comprenait 8 communes, alors qu'elles étaient au nombre de 5 en 2008. Alors que les 4 communes de Tramelan (147 points, + 3 points), Corgémont (143 points, - 1 point), Reconvilier (141 points, - 3 points) et Sonceboz-Sombeval (141 points, - 2 points) demeurent dans ce groupe, celui-ci comprend désormais aussi la commune de Péry-La Heutte, qui n'avait pas participé au dernier classement, mais obtient ici 141 points. La commune de St-Imier déclassée du groupe 2 fait

désormais aussi partie de ce groupe 3. Il est marquant de constater que toutes les communes de ce groupe perdent des points dans la catégorie «Impôts et taxes», voire même 4 points pour La Neuveville et St-Imier. Alors qu'aucune commune n'a amélioré son score dans la catégorie «Transports et parcage», seule la commune de Sonceboz-Sombeval a atteint un moins bon score dans la catégorie «Constructions, règlements, surfaces» en perdant 4 points. Il convient de noter aussi une amélioration significative dans la catégorie «Environnement et qualité de vie» (Tramelan: + 5 points, Sonceboz-Sombeval: + 4 points, Corgémont: + 2 points). Alors que les communes de La Neuveville et Reconvilier ont pu conserver leur nombre de points, la commune de St-Imier a perdu un point dans cette catégorie. Nombre de communes de ce groupe ont compensé des hausses d'impôts et de taxes ainsi que des développements négatifs en matière de développement des transports par une optimisation dans le domaine des constructions et, surtout, en matière de qualité de vie par la création de nouveaux degrés scolaires et de possibilités d'encadrement des enfants.

Groupe 4

En comparaison avec le dernier classement, 5 communes font désormais partie du groupe 4 (2012: aucune, 2008: 4). Cela s'explique, d'une part, par le déclassement de trois communes (Court: 139 points, Tavannes: 139 points, Courtelary: 136 points) en provenance du groupe 3 et, d'autre part, par la montée de la commune d'Orvin (134 points) et la première saisie de la commune fusionnée de Valbirse (138 points). Les trois communes déclassées se sont dégradées dans les catégories «Impôts et taxes», «Transports et parcage» ainsi que «Constructions, règlements, surfaces» ou ont conservé au maximum leurs points du dernier classement. Sans exception, les communes de Court, Tavannes et Courtelary ont obtenu moins de points dans la catégorie «Transports et parcage», mais pour différentes raisons. Le nombre de places de stationnement publiques a diminué à Court, alors qu'un régime plus strict des amendes d'ordre a été appliqué à Tavannes et que l'offre régionale de transports publics s'est dégradée à Courtelary. Le fait de ne pas prendre en compte l'aérodrome de Granges pour les raisons mentionnées plus avant a engendré une détérioration pour les trois communes déclassées en comparaison avec le dernier classement. La commune d'Orvin doit sa montée du groupe 5 aux points gagnés dans les catégories «Constructions, règlements, surfaces», «Facteurs d'appréciation subjective» et «Environnement et qualité de vie» (au moins 3 points par catégorie).

Groupe 5

Le groupe 5 ne compte que la commune de Sonvilier qui a obtenu 126 points. Elle participait pour la première fois au classement, et il n'existe donc aucune base de comparaison. Dans le classement de cette année, la commune n'obtient un nombre de points supérieur à la moyenne que dans la catégorie «Constructions, règlements, surfaces», et n'atteint pas le nombre maximal de points que dans la sous-catégorie «Réglementation des constructions». Dans les quatre autres catégories restantes, la commune de Sonvilier atteint l'avant-dernière ou même la dernière place.

En résumé, l'attribution des communes aux différents groupes se présente comme suit en comparaison sur plusieurs périodes:

Groupe	2016	2012	2008
Groupe de pointe	0	1	0
Groupe 2	1	1	2
Groupe 3	7	8	5
Groupe 4	5	0	4
Groupe 5	1	1	0
Total	14	11	11

Communes montantes et descendantes

Le changement du total des points obtenus par les diverses communes se présente comme suit:

Écart de points	5 ^e classement 2016	4 ^e classement 2012	Communes
+7	134	127	Orvin
+3	147	144	Tramelan
-1	143	144	Corgémont
-1	139	140	Tavannes
-2	139	141	Court
-2	141	143	Sonceboz-Sombe.
-3	143	146	La Neuveville
-3	141	144	Reconvilier
-5	136	141	Courtelary
-6	158	164	Moutier
-8	145	153	St-Imier

Concernant le 5^e classement des communes, seules 2 communes ont pu accroître leur total de points, alors que 9 communes enregistrent des pertes de points. Les deux communes gagnantes ont pu augmenter leur score de 3 points ou plus; alors que parmi les communes perdantes, 3 d'entre elles ont perdu 5 points ou plus. En comparaison avec les résultats du dernier classement des communes, aucune n'a pu gagner 10 points ou plus lors de cette dernière mise à jour (2012: 2). En l'absence de base de comparaison sur plusieurs périodes, les nouvelles communes participantes de Péry-La Heutte et Sonvilier ainsi que la commune fusionnée de Valbirse n'ont pas pu être prises en compte ici.

Communes montantes

Parmi les 2 communes qui ont pu accroître leur nombre de points, une commune a pu franchir le seuil de 5 points. Il s'agit de la commune d'Orvin qui a pu accroître remarquablement son dernier score de 7 points, suivie de la commune de Tramelan (+ 3 points). La commune d'Orvin s'est améliorée dans plusieurs domaines. Dans la catégorie «Constructions, règlements, surfaces», les surfaces de travail supplémentaires à disposition ainsi que le site de l'usine à vendre ont engendré un gain de points. Les résultats des votations à considérer comme plus libéraux ont entraîné un gain de 4 points par rapport au dernier classement. Par ailleurs, les apprentissages achevés plus nombreux ainsi que l'optimisation des possibilités d'encadrement pour les enfants par le biais de placements dans les garderies des communes voisines ont contribué au meilleur résultat. Notons que la commune de Tramelan a pu gagner des points dans plusieurs catégories, la catégorie «Environnement et qualité de vie» étant la plus marquante (+ 5 points). Concrètement, la commune de Tramelan a profité de l'extension des degrés scolaires proposés, du bon accès à des écoles de maturité ainsi que du plus grand attrait du site pour les familles par l'augmentation sensible du nombre de familles de jour et de l'espace accru en matière de logements.

Constance

Concernant le 5^e classement des communes, aucune des communes participantes n'a atteint un nombre de points identique à celui du dernier classement.

Communes descendantes

Trois communes enregistrent une perte de 5 points ou plus. Dans le cas de Moutier, le résultat global plus mauvais est dû à l'augmentation des taxes pour l'eau potable, à la réduction de l'offre de places de stationnement publiques ainsi qu'à la réglementation en matière de constructions et de planification des zones au cours des années. En outre, la commune de Moutier n'a gagné de points dans aucune des 5 catégories par rapport au dernier classement. Dans la catégorie «Transports et parage», la commune de Courtelary a perdu des points en raison de la dégradation de l'offre régionale de transports publics et du fait que l'aérodrome de Granges n'a pas été retenu en qu'aéroport le plus proche. La diminution des surfaces de travail disponibles par rapport à la période précédente ainsi que la procédure d'octroi de permis de construire, ont engendré d'autres pertes de points dans la catégorie «Constructions, règlements, surfaces». Le recul des apprentissages achevés et la diminution des offres de logements ont causé un bilan négatif pour la catégorie «Environnement de qualité de vie» en comparaison avec le dernier classement des communes. En revanche, le gain de points dans la catégorie «Facteurs d'appréciation subjective» en raison de résultats plus favorables à l'économie au cours des votations, et d'une politique accrue en matière de politique économique a contribué positivement au résultat global obtenu par la commune de Courtelary. C'est la commune de St-Imier qui a perdu le plus de points (- 8 points). La hausse de la quotité d'impôts et de la taxe immobilière, en particulier aussi l'augmentation des taxes pour l'eau potable et les eaux usées, ont contribué au résultat plus mauvais (- 4 points dans la catégorie «Impôts et taxes»). La réduction de l'offre de transports publics et pour le trafic privé se répercute sur la catégorie «Transports et parage». Au total, cela correspond à une perte de 4 points par rapport au dernier classement des communes, en partie aussi en raison du degré de desserte plus faible et de l'éloignement accru par rapport à l'aéroport le plus proche. Le gain de points obtenu grâce à des résultats de votations plus libéraux compense en fin de compte la perte de points liée au nombre plus faibles d'apprentissages achevés.

Caractéristique des mutations de points

Dans le but d'une comparaison sur plusieurs périodes, les comparaisons suivantes sont réalisées sans tenir compte des nouvelles communes de Péry-La Heutte, Sonvilier et de la commune fusionnée de Valbirse. Les valeurs moyennes calculées portent donc sur un total de 11 communes.

Impôts et taxes

La base de mesure relative à cette question partielle a été complétée par le facteur de coûts «Électricité». Une comparaison sur plusieurs périodes n'est donc pas possible. Il est marquant de constater que 6 des 11 communes prises en compte ont dû augmenter leur quotité d'impôts (St-Imier, La Neuveville, Tavannes, Reconvilier, Sonceboz-Sombeval et Orvin), alors qu'une seule a augmenté la taxe immobilière (St-Imier). Par ailleurs, on note une hausse des taxes de l'eau dans la majorité des communes, et des taxes de déchets dans certaines d'entre elles, par rapport à la dernière mise à jour. Il faut encore noter qu'aucune commune du Jura bernois n'a introduit un prélèvement de la plus-value et qu'aucune des 11 communes n'a pu améliorer son résultat global dans cette catégorie. Seule 1 commune a pu préserver son nombre de points du 4^e classement. Globalement, il en résulte pour cette catégorie un recul de 22 points, soit une dégradation moyenne de 2,0 points par commune.

Transports et parage

Concernant le trajet jusqu'à l'aéroport le plus proche, seuls les aéroports Bern Airport (Bern-Belp) et EuroAirport Bâle-Mulhouse-Freiburg ont été pris en compte pour l'appréciation. En raison de l'absence de vols de ligne, l'aérodrome de Granges n'a pas été pris en compte. Cette situation s'est répercutée en partie sur les questions de transports publics à longue distance (temps en TP jusqu'à la prochaine gare IC ainsi qu'en voiture jusqu'à l'aéroport), d'où il résulte une légère baisse de points (au total - 16 points). Dans le domaine du parage, on constate un léger recul des places de stationnement publiques (-39 places de stationnement) et, de plus, quelques communes ont renforcé la pratique des amendes d'ordre ou augmenté ou introduit les taxes de parage à la gare et/ou concernant les places de stationnement publiques. La réduction du nombre de places de stationnement est due en partie au fait que lors de la mise à jour en 2012, des places de stationnement privées, p. ex. hôtels, avaient été prises en compte. Globalement, le total intermédiaire de points de la sous-catégorie «Parage» enregistre une perte de 6 points. Concernant les transports publics, l'offre régionale en matière de mobilité est demeurée relativement stable en comparaison avec les points adjugés pour le degré de desserte, puisque l'on note seulement une baisse de 2 points. La même chose prévaut pour le trafic individuel, où l'on enregistre un point de plus par rapport au dernier classement des communes. Au total, on note un recul de 23 points pour cette catégorie, soit une perte moyenne de 2,1 points par commune. On peut en conclure qu'en moyenne, les transports publics régionaux ainsi que la garantie du trafic individuel occupent une place plus importante dans les communes, alors que la conception de l'offre de mobilité suprarégionale bénéficie de moins de priorité ou se situe en dehors de la sphère d'influence des communes.

Constructions, règlements, surfaces

Par le fait de plans de zones plus libéraux, quelques communes ont pu gagner des points. Étant donné toutefois que cette sous-catégorie, 9 des 11 communes avaient déjà obtenu le nombre maximal de points, aucun écart ou presque n'est à noter depuis le dernier classement des communes (- 1 point). En revanche, certaines communes ont négligé depuis longtemps leurs règlements de construction et les procédures d'octroi de permis de construire, ce qui engendre au total une réduction de 5 points. Quelques points en plus ou en moins résultent également des changements constatés quant à la disponibilité de terrains à bâtir et de surfaces de travail. Alors que le changement cumulé de la disponibilité de terrains à bâtir ne présente pas d'écart avec la dernière mise à jour, la disponibilité de surfaces de travail marque une légère hausse (+ 5 points). Cette situation apparaît en soi évidente si l'on tient compte du fait que la fluctuation des surfaces de travail disponibles industriellement est plus élevée que celle des terrains à bâtir, qui sont limités par nature. Globalement, on constate donc un résultat légèrement plus mauvais (-1 point) pour les communes du Jura bernois dans cette catégorie.

Facteurs d'appréciation subjective

Dans le domaine des facteurs d'appréciation subjective, on note une légère hausse dans le cadre de ce 5^e classement. La plupart des communes enregistrent une légère amélioration dans cette catégorie. Il est réjouissant de constater ici une augmentation continue du total de points au cours des trois derniers classements des communes. En ce qui concerne la politique économique, les communes ont obtenu une hausse totale de 2 points, ce qui résulte, entre autres du fait que des communes fortes sur plan économique ont pu certes encore s'améliorer, mais avaient déjà atteint le maximum de points lors du dernier classement. Seule la commune de La Neuveville a perdu un point en raison de sa retenue en matière de politique économique. Par principe,

on note que la plupart des communes ne pratique aucune politique économique active, et que par conséquent, aucun développement significatif n'est à constater dans ce domaine. En revanche, il faut mentionner pour toutes les communes un échange actif avec l'artisanat et l'industrie indigènes. Dans le secteur de l'organisation des diverses communes, par contre, on constate peu de changements. 2 communes (La Neuveville et Sonceboz-Sombeval) gagnent un point, alors que 3 communes (Orvin, Tavannes et Tramelan) en perdent un. Cela n'est pas vraiment surprenant, si l'on considère que de grands changements dans les procédures décisionnelles communes représentent des exceptions. Seule la commune de Court, parmi toutes les communes du Jura bernois prises en compte dans le classement des communes applique ledit modèle de gestion des affaires. Concernant les résultats des votations, les communes gagnent au total des points (+ 10 points) par des votes plus favorables à l'économie. Il convient de souligner, d'une part, le gain de 4 points de la commune d'Orvin et, d'autre part, le potentiel de gain toujours existant, du fait que les 11 communes au total, cumulent tout juste la moitié du maximum de points dans cette sous-catégorie. Au total, on note une augmentation de 11 points pour les communes du Jura bernois dans cette catégorie, soit une hausse moyenne de 1,0 point par commune.

Environnement et qualité de vie

Pour la deuxième fois consécutive, on constate une évolution réjouissante dans cette catégorie. On note des tendances légèrement négatives dans le domaine des écoles et de la formation au vu du nombre en baisse des apprentissages achevés en 2014 (-93 jeunes diplômés). En revanche, 4 communes enregistrent une amélioration quant à l'accès aux écoles de maturité par les transports publics. Cette évolution reflète la hausse du niveau des

formations supérieures en Suisse. Au total, le résultat de cette sous-catégorie marque une hausse d'un point. L'offre pour les familles et les jeunes marque une amélioration sensible par rapport à la période précédente. La création de nouvelles places d'encadrement pour les enfants (9 sur 11 communes) ainsi que l'encouragement des écoles à journée continue (1 commune) engendrent une hausse de 11 points. Par contre, on constate une stagnation dans le domaine Jeunesse + sport. Dans la sous-catégorie «Logements», on constate certes une hausse de volume (+ 218 logements neufs), mais les prix des loyers en hausse de 20% en moyenne freinent son effet positif sur le total de cette sous-catégorie par rapport au dernier classement (+ 1 point). Au total, pour l'ensemble des 11 communes du Jura bernois, il en résulte une hausse de 14 points, soit un gain moyen de 1,3 points par commune.

En résumé, et sous forme de tableau, l'évolution (arrondie) des points se présente comme suit pour les valeurs moyennes dans les diverses catégories depuis 2008:

Communes du Jura Bernois					
Année	1	2	3	4	5
2008	20.6	26.9	36.3	29.5	27.5
2012	21.0	27.5	36.1	30.0	29.6
2016	19.0	25.5	36.0	31.0	30.9
Écart 08/12	+0.4	+0.6	-0.2	+0.5	+2.1
Écart 12/16	-2.0	-2.0	-0.1	+1.0	+1.3

Appendice I: commentaires de l'évaluation

Notre classement entend s'appuyer sur des données comparables, ce qui signifie que l'évaluation doit avoir lieu sous forme chiffrée. Des évaluations sur une base purement qualitative ne sont ni transparentes, ni comparables.

En dehors de données quantitatives, notre relevé englobe aussi des caractéristiques qualitatives ou mixtes. Leur évaluation aussi objective que possible engendre un travail considérable. Les commentaires ci-après tentent de fournir une évaluation compréhensible, surtout en ce qui concerne les données qualitatives.

Évaluations directes

- au vu de chiffres absolus pour les questions 1.1 et 1.2
- au vu de chiffres agrégés pour les questions 1.3, 2.1, 2.2, 2.3, 4.3 et 5.4

Analyse qualitative

- pour les questions 1.4, 2.4, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 4.1, 4.2, 4.4, 5.1, 5.2 et 5.3

FACTEUR	DESCRIPTION				ÉVALUATION
1.1 Quotité d'impôt					Chiffre absolu (pondéré avec 133,3%)
1.2 Quotité de la taxe immobilière					Chiffre absolu (pondéré avec 66,7%)
1.3 Taxes et émoluments					Chiffre agrégé
1.4 Prélèvement sur la plus-value	Analyse qualitative / quantitative	Max (3)	Moy (2)	Min (1)	
	a) <u>Pratique</u> Existe-t-il un prélèvement sur la plus-value ? - Si NON → maxi - Si OUI: - Règlement - Négociation, contrat d'infrastructure - Plus-value minimale (taux)	X	X	X	Nombre de points 3 à 9
b) <u>Taux</u> - jusqu'à 30% - jusqu'à 40% - plus de 40%	X	X	X		
c) <u>Affectation</u> - projet, aménagements extérieurs, viabilisation - dans un contexte élargi du projet - non liée	X	X	X		
2.1 Transports individuels et desserte	<u>Distance entre le centre de la commune et</u> a) <u>la prochaine ville ayant une fonction de centre urbain en km</u> Sont considérés centres urbains dans le périmètre analysé : Berne, Bienne, Berthoud, Delémont, Granges, Interlaken, Langenthal, La Chaux-de-Fonds, Moutier, Neuchâtel, Soleure et Thoune. b) <u>la prochaine entrée d'autoroute en km</u> La semi-autoroute T6 entre Lyss et Bienne compte comme autoroute.				Chiffre agrégé

3.4 Surfaces de travail disponibles	a) <u>Indications sur les surfaces de travail vacantes existantes</u> (p. ex. bureaux, ateliers, entrepôts b) <u>Niveau de prix</u> (loyer par m ² /an, selon Wüst+Partner 2010) - jusqu'à 150 fr. - de 150 fr. à 250 fr. - plus de 250 fr.	X X	X X	X X	Nombre de points 2 à 6
4.1 Politique économique de la commune	a) <u>Principes directeurs, arrêtés</u> - Principes explicites sous forme écrite avec objectifs concrets en matière de politique économique; arrêtés communaux correspondants - Principes généraux ou en cours d'élaboration avec organes de contact - Aucun point de référence b) <u>Instruments</u> - Ressources humaines et financières disponibles pour la politique économique de la commune - uniquement mesures RH - aucun instrument	X X	 X X	 X	Nombre de points 2 à 6
4.2 Organisation des autorités / de l'administration	a) <u>Atteignabilité</u> Les autorités sont - rapidement, bien, modérément accessibles - rapidement, bien, plutôt difficilement disponibles pour des entretiens et des séances b) <u>Déroulement des tâches et des procédures décisionnelles</u> - rapide (séance spéciale du Conseil communal, etc.) - normal, passif	 X X	 X X	 X X	Nombre de points 2 à 6
4.3 Population favorable à l'économie	<u>Résultats des votations</u> Nombre de voix en % lors des 3 votations - Loi cantonale sur l'énergie (LCEn) Oui-% - 6 semaines de vacances pour tous Non-% - 1:12 - Pour des salaires équitables Non-%			Chiffre agrégé	
4.4 Approvisionnement et offres locales	a) <u>Approvisionnement</u> - tous achats / services possibles, ouverture des commerces durant midi / ventes du soir et du dimanche - Heures d'ouverture sans midi ni vente du soir - service minimal b) <u>Gastronomie d'affaires</u> - plusieurs bons restaurants avec salles de séances et infrastructures - bons restaurants, moins représentatifs - offre plutôt simple c) <u>Offres locales</u> Autres offres de prestations et valeurs particulières : culture, identité, particularité, etc.	 X X X	 X X X	 X X	Nombre de points 3 à 9

5.1 Cadre environnant et environnement	<p>a) <u>Détente de proximité et coefficient d'espaces verts</u> 1-5 points Description selon cartes, vue aériennes, visite sur place et entretien avec la commune</p> <p>b) <u>Image du site</u> 1-5 points Description des structures architectoniques, constructions, particulières, monuments historiques ISOS</p> <p>c) <u>Météorologie, air, bruit</u> 1-5 points Bases Meteotest concernant l'ensoleillement et la nébulosité, évaluation des conditions de circulation</p>	<p>Nombre de points 3 à 15</p>
5.2 École et formation	<p>a) <u>Niveaux scolaires</u> 1-5 points Offre communale</p> <p>b) <u>Niveaux supérieurs accessibles en TP</u> 1-5 points Trajet TP jusqu'à l'école de maturité suisse la plus proche</p> <p>c) <u>Offre de places d'apprentissage</u> 1-5 points Nombre de formations achevées en 2013 par rapport à la population active</p>	<p>Nombre de points 3 à 15</p>
5.3 Famille et jeunesse	<p>a) <u>Crèches et familles de jour</u> 1-5 points Places de crèches et heures d'encadrement par rapport à la population résidente</p> <p>b) <u>École à journée continue (EJC)</u> 1-5 points Offre EJC, y c. table de midi dans la commune (nombre de modules / jours)</p> <p>c) <u>Points de rencontres pour jeunes, sports, loisirs</u> 1-5 points Équipements spéciaux et ressources humaines pour la jeunesse à titre de complément aux offres de sports et d'associations dans la commune</p>	<p>Nombre de points 3 à 15</p>
5.4 Logement	<p>a) <u>Construction de logements 2010 - 2013</u> 1-5 points Maisons monofamiliales ou appartements = 1 unité de logement par rapport à la population résidente</p> <p>b) <u>Bilan des pendulaires</u> 1-5 points Nombre de pendulaires par rapport à la population résidente</p> <p>c) <u>Prix des loyers</u> (loyer par appartement / mois) 1-5 points Index des loyers 2014 selon Credit Suisse pour un 4 pièces</p>	<p>Nombre de points 3 à 15</p>

Appendice II: taxes

Bases de calcul par commune

	Eau potable		Eaux usées		Déchets		Electricité
	CHF / an	CHF/m ³	CHF / an	CHF/m ³	CHF / an	CHF/35L	ct./kWh
Corgémont	18.00/UL	2.10	24.00/UL	2.60	180.00/fam	2.15	21.75
Court	5.20/UR	1.40	4.50/UR	2.50	50.00/adulte	1.20	21.75
Courtelay	12.00/UL	1.50	15.00/UL	3.30	200.00/fam	2.00	22.42
Moutier	0.20/m ³ vol. bâtiment	1.80	0.28/m ³ vol. bâtiment	1.10	140.50/app	1.20	20.73
La Neuveville	-	2.80	340.00/C5	1.80	216.00/app	1.60	23.07
Orvin	7.50/pers	2.40	7.50/pers	4.75	190.00/mén	1.20	21.75
Péry-La Heutte	4.00/UR	2.70	6.50/UR	2.50	220.00/mén	1.20	21.75
Reconvilier	420.00/C5	1.45	470.00/C5	1.65	80.00/adulte et 68.00/enfant	1.20	21.75
Sonceboz-Sombeval	340.00/C5	1.70	600.00/C5	3.00	250.00/mén	2.00	21.75
Sonvilier	140.00/app	1.90	160.00/app	3.75	230.00/mén	2.00	22.42
St.-Imier	195.00/app	1.40	337.50/app	2.00	108.00/app	2.00	22.34
Tavannes	113.00/pers	1.95	88.00/pers	1.50	60.00/adulte	1.20	20.19
Tramelan	34.00/UL	2.10	33.00/UL	1.35	180.00/mén	1.20	19.30
Valbirse	495.00/app	1.40	495.00/app	1.40	100.00/pers	1.20	21.75

Taxation selon UCE

Valeur en CHF	Eau potable		Eaux usées		Déchets		Electricité	Totale
	Taxe fixe	Taxe var.	Taxe fixe	Taxe var.	Taxe fixe	Taxe var.	Taxe var.	CHF / an
Corgémont	72.00	420.00	96.00	520.00	180.00	215.00	951.75	2'454.75
Court	88.40	280.00	76.50	500.00	100.00	120.00	951.75	2'116.65
Courtelay	48.00	300.00	60.00	660.00	200.00	200.00	1'008.90	2'476.90
Moutier	60.00	360.00	84.00	220.00	140.50	120.00	932.85	1'917.35
La Neuveville	0.00	860.00	340.00	360.00	216.00	160.00	1'038.15	2'974.15
Orvin	30.00	480.00	30.00	950.00	190.00	120.00	951.75	2'751.75
Péry-La Heutte	68.00	540.00	110.50	500.00	220.00	120.00	951.75	2'510.25
Reconvilier	105.00	290.00	117.50	330.00	296.00	120.00	951.75	2'210.25
Sonceboz-Sombeval	85.00	340.00	150.00	600.00	250.00	200.00	951.75	2'576.75
Sonvilier	140.00	380.00	160.00	750.00	230.00	200.00	1'008.90	2'868.90
St.-Imier	195.00	280.00	337.50	400.00	108.00	200.00	1'005.30	2'525.80
Tavannes	452.00	390.00	352.00	300.00	120.00	120.00	908.55	2'642.55
Tramelan	136.00	420.00	132.00	270.00	180.00	120.00	868.50	2'126.50
Valbirse	495.00	280.00	495.00	280.00	400.00	120.00	951.75	3'021.75

Remarques

Les qualités de site différentes entre les communes sautent aux yeux. Concernant la conception des émoluments et des taxes ainsi que le type de mesure, l'autonomie des communes a joué un rôle prépondérant.

Le relevé par commune pour les domaines tels que Eau/Eaux usées/Déchets/Courant a fourni pas moins de 9 bases de mesure différentes. Étant donné qu'elles n'étaient pas comparables, nous avons été contraints de définir une unité de comparaison des émoluments (UCE). Cette charge calculée fournit en fin de compte la base de l'évaluation, soit un chiffre agrégé.

Unité de comparaison des émoluments (UCE)

Local:

Appartement de 4 pièces dans une maison plurifamiliale de 4 logements; SBP par 100m³; valeur officielle: 200'000 fr.

Utilisateur:

Famille de 4 personnes, dont 2 adultes et 2 enfants

Hypothèses de consommation

Eau et eaux usées: 50 m³/pers. et an; Total 200 m³/an

Déchets: 2 x sacs 35 l/semaine; 100 Säcke/an

Courant: Selon comparaison prix du courant ElCom pour le profil de consommation H3:

Appart. 4 pièces avec cuisinière électrique et chauffe-eau électrique 4'500 kWh/an

Conversions

Base de calcul	Conversions selon UCE	Calcul des taxes et émoluments annuels
CHF/UL	7 x CHF.../UL, an	Einsetzen der Jahres- und der Verbrauchsgebühren für Eau, Eaux usées und Déchets
CHF/Pce	4 x CHF.../Pce, an	
CHF/Men	1 x CHF.../Men, an	
CHF/App	1 x CHF.../App, an	
CHF/m ³ h	5 x CHF.../m ³ h, an/4 pce	
CHF/CE	1 x CHF.../CE5, an/4 pce	
CHF/EH	4 x CHF.../EH, an	
CHF/Pers	4 x CHF.../Pers, an	
CHF/VC	17 x CHF.../VC, an	

Abréviations

UE	Unité de local
Pce	Pièce
Men	Ménage
App	Appartement
m ³ h	Mètre cube normatif
CE5	Compteur d'eau $\frac{3}{4}$ pouce, resp. 20 mm
EH	Équivalent-habitant
Pers	Personne
VC	Valeur de charge

Répertoire des sources

Exploitations, emplois

Recensement des entreprises 2008, OFS Office fédéral de la statistique, Neuchâtel

Population par commune

État au 1^{er} janvier 2014, OACOT Office des affaires communales et de l'organisation du territoire du canton de Berne, Berne

Places d'apprentissage par commune

Fin d'apprentissage 2013, Office de l'enseignement secondaire du 2e degré et de la formation professionnelle du canton de Berne, Berne

Météo, ensoleillement, nébulosité

Atlas numérique de la Suisse, Meteotest, Berne

Degré de desserte par les transports publics dans les communes

Évaluation 2012, Office des transports publics et de la coordination des transports du canton de Berne, Berne

Points TP

Évaluation 2012 pour la clé de répartition des coûts 2013 et 2014, Office des transports publics et de la coordination des transports du canton de Berne, Berne

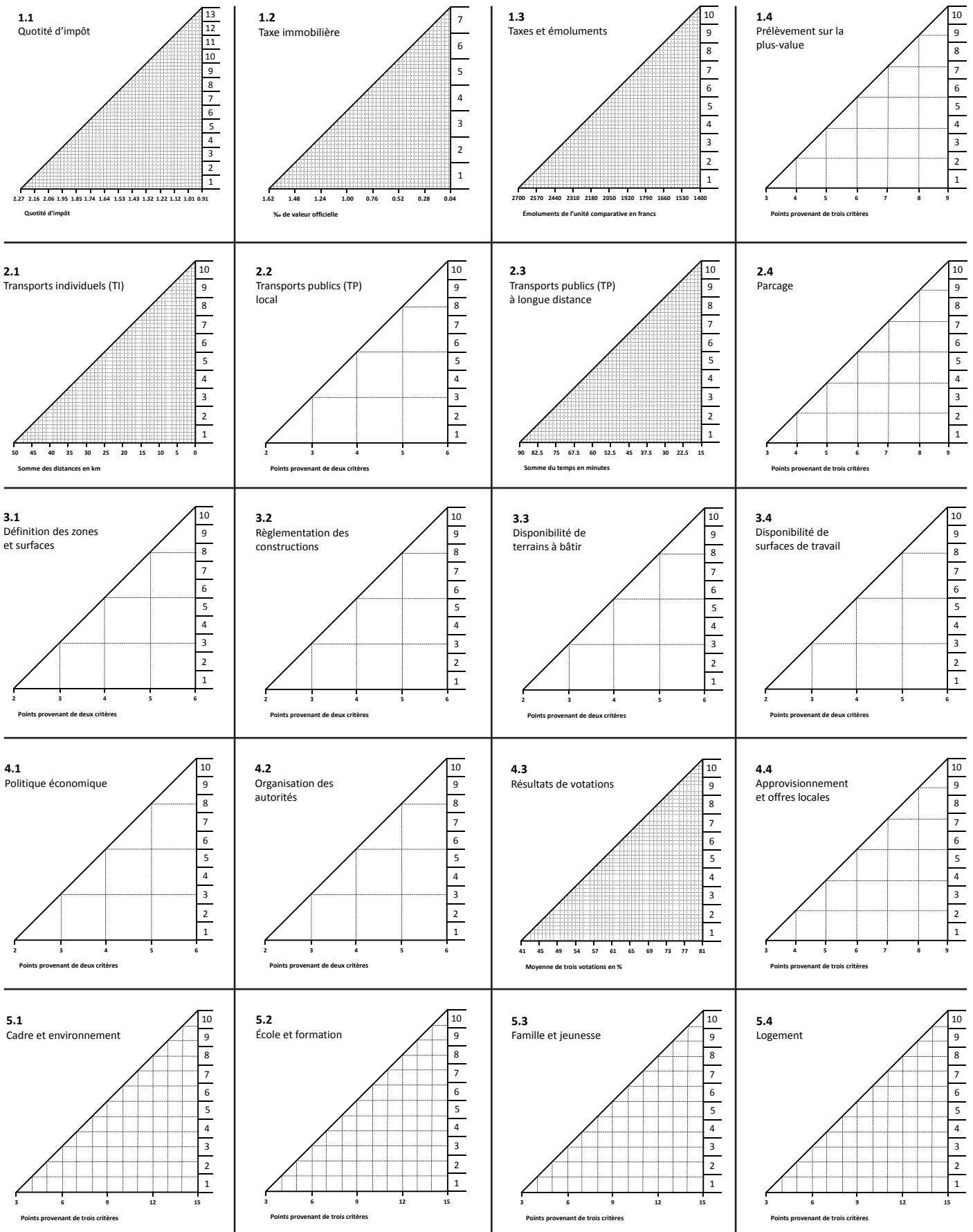
Statistique des pendulaires

Recensement de la population 2000, OFS Office fédéral de la statistique, Neuchâtel

Surface habitable, zones commerciales

Prix des terrains et des loyers en fr./m², État 2014, Credit Suisse, Zurich

Appendice III: graphiques de l'évaluation



Impressum

Sponsors principaux



COMUNITAS



Edition

Union du Commerce et de l'Industrie du Canton de Berne
Kramgasse 2
Case postale
3001 Berne

Curiel: info@bern-cci.ch
Site Internet www.bern-cci.ch

Equipe du projet

Alain Hauert, direction du projet, responsable de la communication, Union du Commerce et de l'Industrie du Canton de Berne

Bernard Fuhrer, conseiller en chef, BDO S.A.

Michael Käsermann, responsable du secteur administrations publiques/NPO, BDO S.A.

Obtention du rapport

Des exemplaires du rapport peuvent être commandés auprès de l'éditeur au prix de 20 fr. pièce.

Dans la mesure des stocks disponibles, d'anciens rapports peuvent aussi être commandés auprès de l'éditeur au prix de 20 fr. pièce.

 **UNION DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE
DU CANTON DE BERNE**
Chambre de commerce bernoise

Kramgasse 2, Case postale, 3001 Berne
Téléphone 031 388 87 87, Téléfax 031 388 87 88
www.bern-cci.ch, info@bern-cci.ch